



Information sur les centres de soins non programmés

**Conseil de quartier
Violet/Commerce - 10 mars 2025**

1) Centre médical de soins non programmés Urgencemed Paris Necker

Adresse : 149 rue de Sèvres

Horaires : du lundi au dimanche,
9h-22h





Genèse du projet



Contexte :

- **Un recours accru au service d'urgences de l'hôpital**
 - Plus de 70 000 passages par an
 - Une progression de 3% par an jusqu'en 2022
- **Une difficulté à réorienter les parents en ville si leur enfant ne nécessite pas le recours au service d'urgences**

Fonctionnement des urgences :

- **Evaluation de la gravité du patient à son arrivée :**

Vert : ne nécessite pas un passage aux urgences

Jaune : nécessite un examen complémentaire urgent

Orange : nécessite un soin urgent

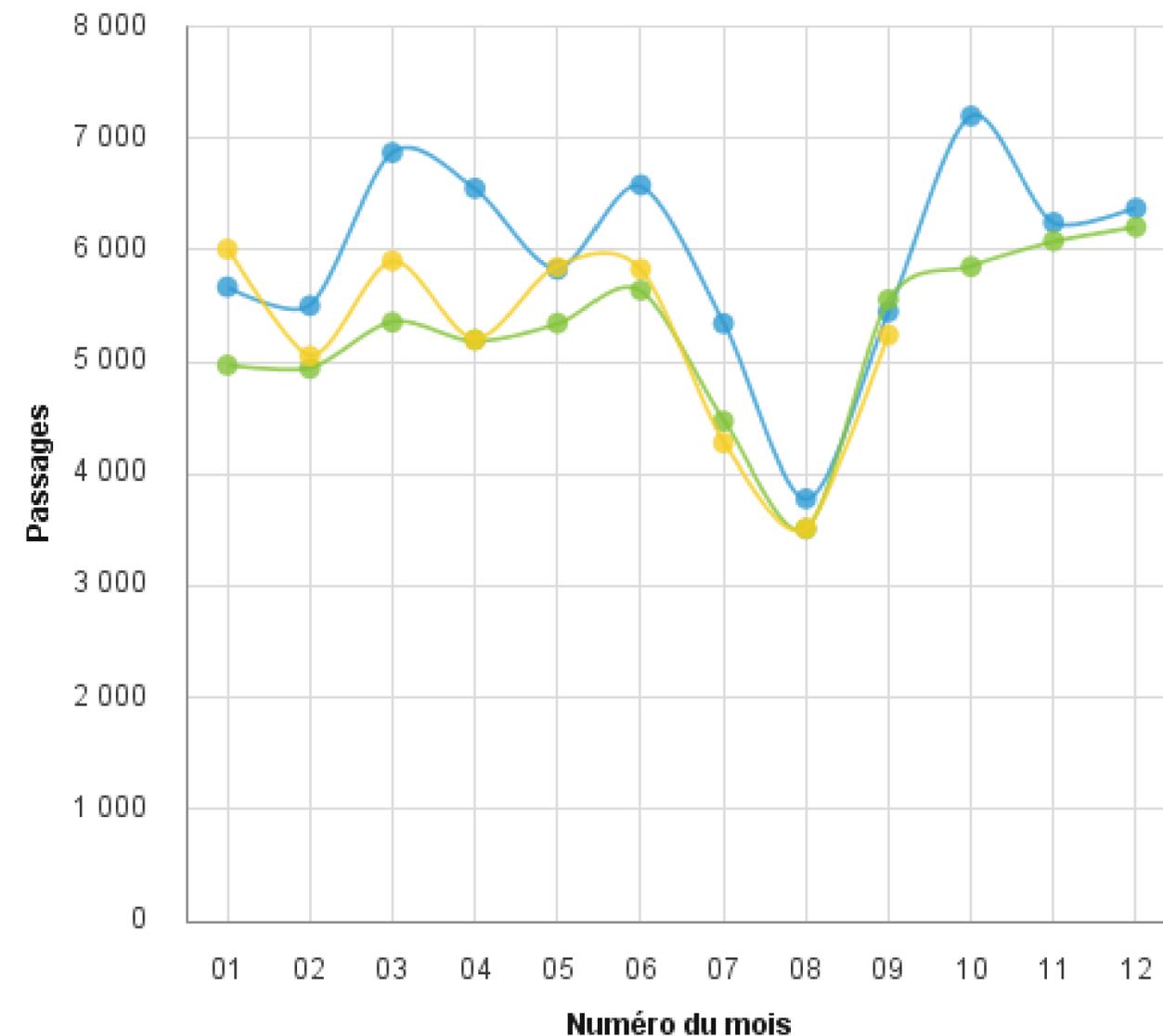
Rouge : nécessite une réanimation urgente

Objectif :

Réorienter les patients « verts » pour une prise en charge non hospitalière sur site

Année

● 2022 ● 2023 ● 2024



Centre de soins non programmés



Le centre de soins non programmés de Necker



Partenaire libéral : UrgenceMed 

Equipe de 2 médecins et 1 infirmière

Accueille les patients :

- Réorientés depuis les urgences
- Se présentant directement sans RDV
- Ayant prit RDV sur Doctolib le jour même
- Enfants et adultes

Doctolib

Financièrement :

- Conventionné secteur 1
- Pratique le tiers payant sécurité sociale

Activité 2024

70 consultations par jour
dont 20 à 30 consultations pédiatriques
(réorientation depuis les urgences)

Centre de soins non
programmés



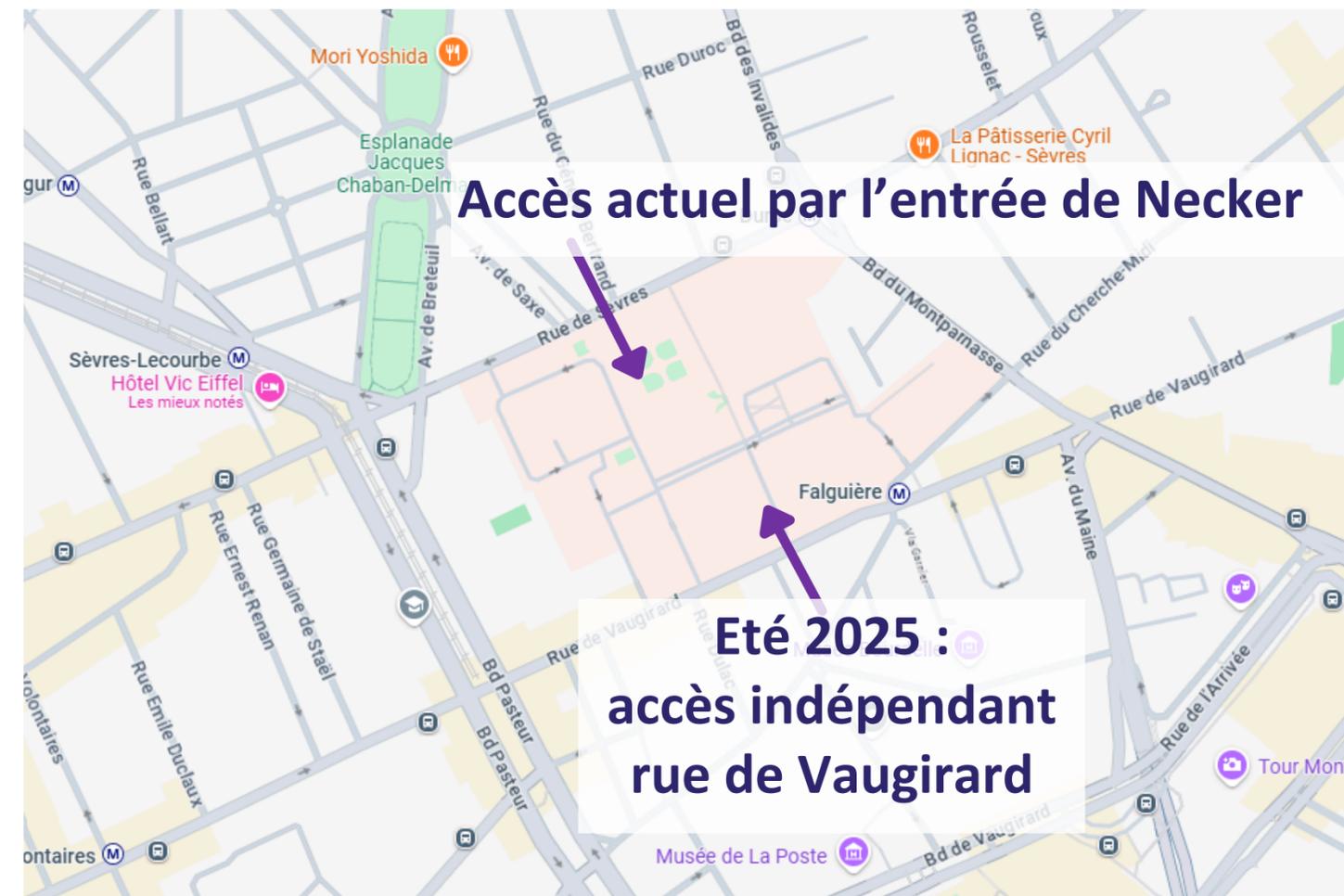
Le centre de soins non programmés de Necker



Ouvert de 9h à 22h, 7 jours sur 7

Implantation actuelle à l'intérieur de l'hôpital (avec accès par l'entrée de l'hôpital)

A partir de l'été 2025, bâtiment autonome avec accès indépendant



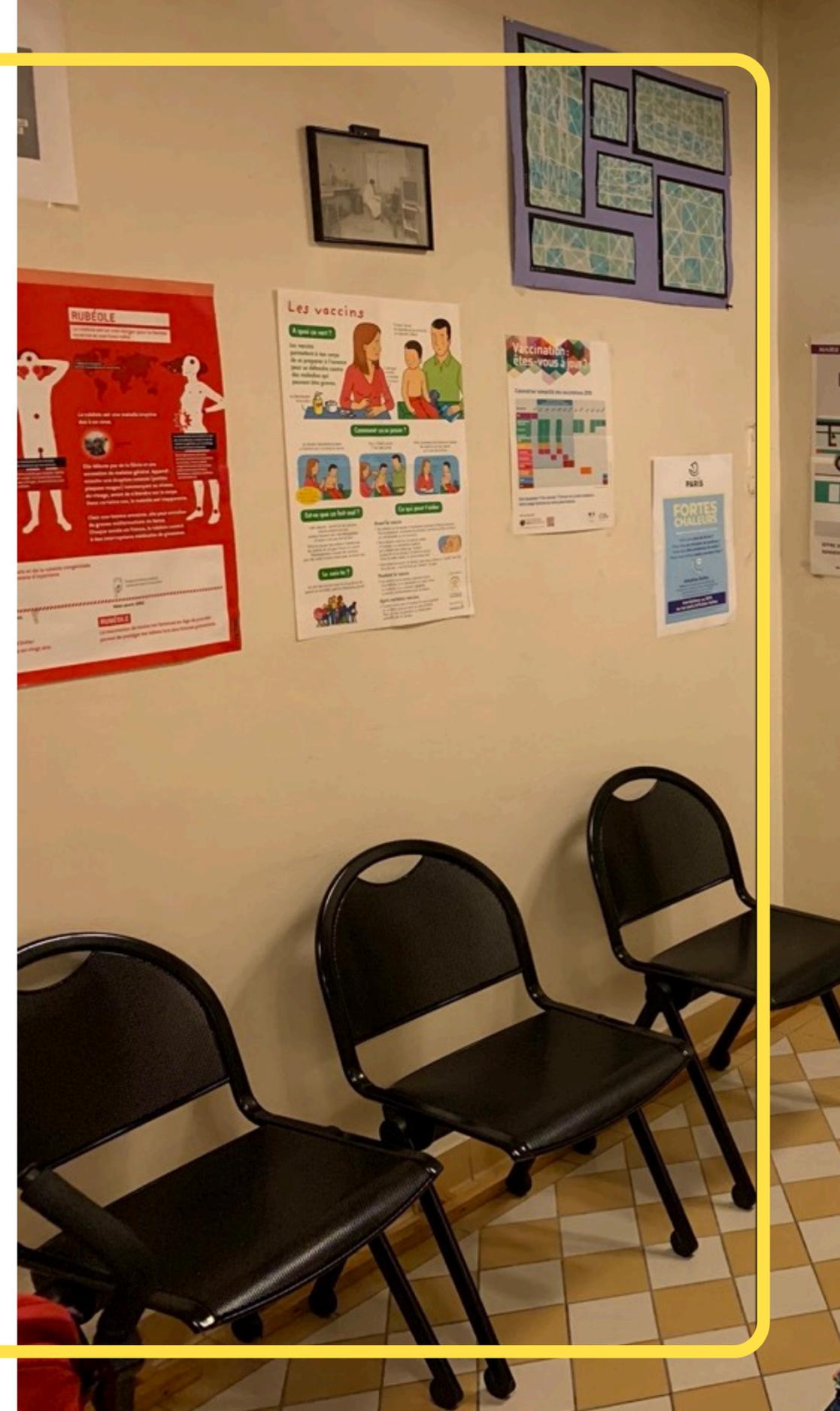
Centre de soins non programmés

2) Centre médical de soins non programmés SOS Médecins

Adresse : 12 rue Tiphaine

Horaires :

- Du lundi au vendredi, 20h-minuit
- Week-ends et jours fériés, 9h-minuit



2) Centre médical de soins non programmés SOS Médecins

- Consultations de médecine générale **sans dépassement d'honoraires (secteur 1)**.
- Accueil par des **médecins généralistes**.
- **Accès avec ou sans rendez-vous**





Points de vigilance concernant les centres de soins non programmés

- Les médecins des centres n'ont **pas vocation à devenir médecins traitants.**
- Les centres sont réservés aux **urgences non vitales.**